

**Canada**  
**Province de Québec**  
**Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci**  
**M.R.C. de la Matawinie**

**Vendredi**  
**2019 (11)**  
**11 octobre**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le vendredi 11 octobre 2019, au lieu et à l'heure habituels. Sont présents Mesdames, Messieurs, les membres du conseil suivants et formant quorum :

André Lafrenière  
Lucie Vignola  
Chantale Perreault

Julie-Anne Cousineau  
Bertrand Taillefer

Est absent le conseiller Patrick Gautschi

Sous la présidence de Son Honneur la mairesse, Madame Isabelle Parent.

La directrice générale, Madame Chantal Soucy, est également présente.

\*\*\*\*\*  
Madame la mairesse procède à l'ouverture de la présente séance et indique les procédures du déroulement de la soirée.  
\*\*\*\*\*

**19-205**

**2. Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que l'ordre du jour soit et est adopté tel que déposé avec l'ajout d'un point à varia :

- Mention d'honneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-206**

**3. Adoption du procès-verbal du 13 septembre 2019**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le procès-verbal de la séance du 13 septembre 2019 soit et est adopté dans sa forme et teneur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**4. Rapport de correspondance et rapport de soumission**

**5. Dépôt du rapport financier**

**5.1 Dépôt du rapport financier en date du 30 septembre 2019**

**19-207**

**6. Adoption des comptes à payer au montant de 72 394.90 \$**

Proposé par le conseiller André Lafrenière et résolu,

que la liste des comptes à payer, au montant de 72 394.90 \$, soit et est adoptée telle que déposée et que soient et sont ratifiés les chèques émis en vertu d'une résolution;

que la mairesse et la directrice générale soient et sont autorisées à signer les chèques à cet effet.

Adopté unanimement par les conseillers.

12613	Bell Canada	347.84*
12614	Petite Caisse	300.00
12615	Compo Recycle	1 488.38*
12616	Conteneur Recycle	2 882.72*
12617	Patrick Gautschi	40.00
12618	Juteau Ruel Inc.	1 259.21*
12619	Pitneyworks	489.55*
12620	Purolator Inc.	8.31*
12621	Rogers	86.76*
12622	Syndicat Canadien de la fonction publique	602.97*
12623	Bell Canada	152.24*
12624	Manoir de la Rivière Dufresne	3 074.46*
12625	SPCA Lanaudière Basses Laurentides	559.83*
12626	Compo Recycle	33 247.74*
12627	Conteneur Recycle Inc.	1 526.94*
12628	Fleettél	30.35*
12629	Fonds d'information sur le territoire	56.00*
12630	Liquidaton 125 Plus (remplace chèque # 12284)	402.20
12631	L'Union-Vie	3 570.96*
12632	Ministre des Finances	119 061.00*
12633	Succession Roy Marie-Claire Riopel	60.27*
12634	GDG Environnement	34 750.11*
12635	Ministre des Finances	91.00*
12636	MRC de la Matawinie	16 312.59*
12637	Société Canadienne des Postes	796.67*
12638	Syndicat Canadien de la fonction publique	597.96*
12639 à 12648	Chèques annulés	
12649	Autos et Camions Danny Lévesque	889.57
12650	L'Ami du Bûcheron	467.25
12651	Éric Brien	1 800.00
12652	Centre Jardin Excels	183.95
12653	CLB Uniformes	40.24
12654	CMP Mayer Inc.	1 091.11
12655	COOPSCO des Laurentides	1 487.08
12656	Corporate Express Canada Inc.	279.58
12657	Cousineau Julie-Anne	56.56
12658	C.R.S.B.P. des Laurentides	114.98
12659	Daniel Laberge Transport	1 802.81
12660	Dominic Roy, ingénieur forestier	804.83
12661	Dufresne Hébert Comeau, avocat	1 655.65
12662	Éditions Petite Mine	507.05
12663	Eurofins environex	132.22
12664	Excavation Pigeon	3 782.70
12665	Formation Prévention Secours	102.33
12666	Hachette Collections	41.28
12667	Construction JM Poirier & Fils	4 346.06
12668	Journal Altitude 1350	373.69
12669	Laurentides Experts-Conseils Inc.	862.31
12670	Librairie Martine Inc.	350.00
12671	Location Battlefield (QM)	408.16
12672	Messer Canada Inc.	24.96
12673	MRC de la Matawinie	132.94
12674	MRC Laurentides	273.07
12675	MSC Médias	264.44

12676	Municipalité d'Entrelacs	4 015.30
12677	Isabelle Parent	304.99
12678	Patrick Morin	330.82
12679	Perreault Chantale	330.10
12680	Pétrole Pagé Inc.	4 239.57
12681	Distribution Praxair	206.52
12682	Les Productions L.P. Thibodeau	1 011.78
12683	Produits Sanitaires des Plaines Inc.	447.32
12684	Céline Riopel	75.65
12685	Centre de rénovation réal Riopel	321.82
12686	Roy et Asselin Inc.	474.28
12687	Excavation Marcel Clark Inc.	27 742.29
12688	Sintra Inc.	1 768.94
12689	Soucy Chantal	292.97
12690	Techno Diesel	1 834.57
12691	Transport Patric Légaré Enr.	5 027.27
12692	Wolters Kluwer Québec Inc.	1 695.89
12693	ADD Énergie	758.84
12694	Carrefour Jeunesse	100.00
12695	Excavation Pigeon	9 869.07
12696	Harvey-Pothier Laurianne	100.00
12697	Me Jean Denis en Fidéicommiss	5 000.00
12698	J.M.J. Tassé Inc.	46 564.87

Total des incompressibles : 221 053.86\$

### **Période de questions sur les finances**

#### **7. Règlements et avis de motion**

##### **19-208 7.1 Règlement concernant les animaux [n/d R-166-5]**

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le règlement concernant les animaux soit adopté dans sa forme et  
teneur sans modification.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la réglementation**

#### **8. Administration et ressources humaines**

##### **19-209 8.1 Demande d'acquisition de terrain - conformité [n/d 6628 02 2084]**

Que suite à la demande d'acquisition d'une partie de l'emprise du  
chemin du lac Georges, la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci  
accepte de réduire l'emprise du chemin de 20 mètres jusqu'à 15  
mètres, aux conditions suivantes;

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

- Que Madame Valérie Jomphe devra fournir à la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci une description technique, préparée par un arpenteur-géomètre, démontrant l'emprise du chemin et les besoins de son terrain;



- autorise la mairesse et la directrice générale par la présente à signer tout document à la rétrocession.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-214            8.6    Carrefour Jeunesse emploi Matawinie [n/d 114-230]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise la participation financière au montant de 100\$ pour le programme «Place aux jeunes » qui favorise la migration, l'établissement et le maintien dans la région de diplômés âgés de 18 à 35 ans.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-215            8.7    Employés municipaux – engagement [n/d 302-100]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu,

sous la recommandation du directeur des travaux publics, que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise l'engagement de Monsieur Alain Surprenant au poste de journalier, chauffeur, opérateur, selon les conditions de la convention collective en vigueur.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-216            8.8    Regroupement pour femmes victimes de violence conjugale [n/d 803-100]**

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne;

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de la police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale,

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que le conseil municipal proclame Notre-Dame-de-la-Merci municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adopté unanimement par les conseillers.

19-217

### **8.9 Employé municipal- Entente [n/d 302-110]**

**ATTENDU QUE** le Plaignant a déposé une plainte de destitution en vertu du *Code municipal* portant le numéro CM-2019-4357;

**ATTENDU QUE** les parties désirent régler à l'amiable la plainte et tout autre recours découlant de la fin d'emploi du Plaignant auprès de l'Employeur;

**ATTENDU QUE** la présente est faite sans aucune admission ni aucune reconnaissance de responsabilité de la part des parties, le seul but étant d'en arriver à une entente de règlement à l'amiable;

**ATTENDU QU'UNE** entente de principe a été signée le 8 octobre 2019 reflétant l'intention des parties;

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault  
Et résolu,

Que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte l'entente conclue dans le cadre d'une rencontre de médiation.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'administration et les ressources humaines**

### **9. Sécurité publique**

#### **9.1 Rapport de la conseillère responsable**

19-218

#### **9.2 Service incendie – formation [n/d 208-141]**

**Attendu que** le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Attendu que** ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

**Attendu qu'**en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

**Attendu que** ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

**Attendu que** ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

**Attendu que** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci prévoit la formation de 7 pompiers pour le programme Pompier I, 3 pompiers pour le programme opérateur d'autopompe, 15 pompiers sauvetage sur plan d'eau, 3 pompiers officiers non urbain, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

**Attendu que** la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de la Matawinie en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci présente une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de la Matawinie.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur la sécurité publique**

#### **10. Travaux publics**

##### **10.1 Rapport du conseiller responsable**

##### **10.2 Nivelage – dépôt de garantie [n/d R-166-5]**

Proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci autorise le remboursement de la garantie de soumission au montant de 9 869.07\$ suite à la fin du contrat de 2 ans à Excavation F. Pigeon. Le directeur des travaux publics doit transmettre son rapport de satisfaction afin d'effectuer le versement.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-219**

##### **10.3 Niveleuse – acquisition [n/d 401-111]**

Ouverture des soumissions le 11 octobre 2019

J.M.J. Tassé inc.	40 500 \$ + taxes	<b>conforme</b>
Nortrax	43 750 \$+ taxes	<b>conforme</b>

Proposé par la conseillère Lucie Vignola et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la soumission la plus basse conforme de J.M.J. Tassé inc., au montant de 40 500 \$ plus taxes et autorise la directrice générale à procéder au transfert et à signer tous documents à cet effet.

Que la somme nécessaire soit prise à même le surplus non affecté de la municipalité.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-220 10.4 Chemin de la Rivière et du Sommet- déneigement 2019-2020 [n/d 602-150]**

Attendu que la municipalité peut, en vertu de l'article 70 de la loi sur les compétences municipales, entretenir une voie privée ouverte au public;

Attendu que l'entente est pour la saison 2019-2020;

Attendu que la majorité des propriétaires ont fait la requête;

Attendu que les frais imputables au déneigement des chemins du Sommet et de la Rivière seront à la charge des propriétaires;

Proposé par la conseillère Chantale Perreault et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte de prendre en charge le déneigement du chemin du Sommet et de la Rivière, selon l'offre acceptée des propriétaires et fournie par eux, de 6 000 \$ plus taxes, auprès de l'entrepreneur Transport Patric Légaré.

Le montant ainsi que les extras, s'il y a lieu, seront chargés à parts égales, à même les comptes de taxes des propriétaires, en 2020.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-221 10.5 Chemin de la Rivière et du sommet- cession [n/d 602-150]**

Considérant la demande de déneigement des propriétaires des chemins de la Rivière et du Sommet;

Considérant que ce sont des chemins privés;

Considérant que les propriétaires veulent les remettre à la municipalité afin de les inclure à son contrat de déneigement,

Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci:

- mandate le directeur des travaux publics à produire un rapport afin de vérifier si lesdits chemins respectent le règlement municipal;
- transmette aux propriétaires le rapport des travaux à effectuer, s'il y a lieu.

Adopté unanimement par les conseillers.

**19-222 10.6 Ministère des Transports – reddition compte [n/d 114-220]**

ATTENDU QUE la municipalité Notre-Dame-de-la-Merci a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS,  
Il est proposé par Bertrand Taillefer  
Et résolu

que le conseil de Notre-Dame-de-la-Merci approuve les dépenses d'un montant de 20 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions des travaux publics**

#### **11.0 Environnement et Hygiène du milieu**

##### **11.1 Rapport du conseiller responsable**

##### **19-223 11.2 Comité d'aménagement de la Rivière L'Assomption - CARA [n/d 114-100]**

Attendu la demande monétaire adressée au conseil municipal dans le cadre de la mise en œuvre du plan de lutte contre le myriophylle à épis sur le territoire de la MRC de la Matawinie;

Attendu que la municipalité a contribué grandement dans cette problématique afin de protéger ses lacs par des implications au comité administratif, participation au colloque, affiches d'informations transmises aux associations de lacs, réglementation sur le lavage de bateaux, etc,

Proposé par la conseillère Lucie Vignola  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci reporte au budget 2020 la possibilité d'une contribution financière au plan de l'organisme du bassin versant (CARA).

Adopté unanimement par les conseillers.

### **Période de questions sur l'environnement et l'hygiène du milieu**

#### **12. Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

##### **12.1 Rapport de la conseillère responsable**

##### **19-224 12.2 Programme de subvention pour l'achat de couches lavables [n/d 207-130]**

Proposé par la conseillère Julie-Anne Cousineau  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accepte la demande de remboursement de 100 \$ à Madame Laurianne Harvey Pothier pour sa participation au programme.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'Éducation, Famille, Aînés et loisirs**

### **13. Aménagement, urbanisme**

#### **13.1 Rapport du conseiller responsable**

19-225

#### **13.2 Demande de dérogation mineure- 1933 route 125 [n/d 6120-66-1153]**

Attendu qu'une demande de dérogation a été déposée pour l'immeuble situé au 1933, route 125;

Attendu que la nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'empiètement du bâtiment principal de 3,26 mètres dans la marge de recul avant;

Attendu que la propriété se situe dans la zone 225-2 et que la marge de recul avant dans cette zone est de 10 mètres;

Attendu qu'une première dérogation mineure a été accordée en 2010 pour autoriser l'empiètement de 2,05 mètres du bâtiment lors des travaux de rénovation mineure exécutés en 2010;

Attendu que suite à la production d'un nouveau certificat de localisation, il appert que les travaux ont eu pour effet d'augmenter l'empiètement d'environ 20 centimètres dans la marge avant;

Attendu que la rénovation cadastrale a eu pour effet de rendre le bâtiment encore plus dérogoire de 1,05 mètre;

Attendu qu'il est nécessaire de régulariser les titres de propriété suite à la vente de l'immeuble;

Attendu qu'il est impossible au propriétaire de se conformer au Règlement de zonage;

Attendu que l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au propriétaire;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accorder la demande de dérogation mineure;

Pour ces motifs,  
Il est proposé par le conseiller Bertrand Taillefer  
et résolu

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci accorde la demande de dérogation mineure.

Adopté unanimement par les conseillers.

## **Période de questions sur l'aménagement, urbanisme**

### **14. Promotion touristique et développement**

#### **14.1 Rapport de la mairesse**

## Période de questions sur la promotion touristique et développement

### 15. Art et Culture

#### 15.1 Rapport de la conseillère responsable

#### Période de questions sur les arts et la culture

#### Varia

#### 19-226 **Mention d'honneur – employé municipal [n/d 302-100]**

Proposé par la conseillère Chantale Perreault  
et résolu,

que le conseil municipal de Notre-Dame-de-la-Merci adopte une  
résolution de mention d'honneur pour l'employé des travaux publics,  
Monsieur Daniel Charron, qui a su se démarquer par son implication  
proactive en santé sécurité au travail.

Adopté unanimement par les conseillers.

#### 19-227 **16. Levée de l'assemblée**

Proposé par le conseiller André Lafrenière  
et résolu,

que la présente séance soit et est levée.

Adopté unanimement par les conseillers.

\*\*\*\*\*  
**Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour  
les dépenses décrites dans les résolutions suivantes : #19-207, 19-211, 19-  
213, 19-214, 19-217, 19-219, 19-220, 19-224.**

**Chantal Soucy, Directrice générale**

09 personnes  
Fin de la session 20h50

---

**Isabelle Parent, Mairesse**

---

**Chantal Soucy, Directrice générale**